



# La cible à combattre doit être le virus, pas les salariés

**La gestion libérale et autoritaire de la crise sanitaire par le gouvernement aura été et continue à être une catastrophe humaine, sociale et démocratique.**

La 4ème vague pandémique, annoncée par les scientifiques dès le mois de juin, nécessite pour être combattue une réorganisation sociale privilégiant les activités d'utilité sociale, avec des jauges protectrices de chacun (aussi bien dans l'espace public qu'au sein des entreprises), des masques FFP2 et gels hydroalcooliques gratuits, la santé et la recherche publique développées, la création d'emplois dans les hôpitaux publics et des soignants réellement revalorisés (et non aujourd'hui menacés d'être virés).

**Après avoir rythmé nos vies avec le macabre décompte quotidien des morts et des hospitalisations,**

**Après avoir continué à aider les grandes entreprises (sans aucune contrepartie),**

**Après avoir refusé de rendre libre le brevet lié au vaccin,**

Aujourd'hui par le biais de nouveaux décrets et de lois, **le gouvernement entend contraindre chacun à la vaccination** (dans le droit fil des mesures liberticides liées à l'état d'urgence) tout en faisant porter la responsabilité de la prolifération du virus sur les individus. **Il divise la citoyenneté et les droits correspondants en instaurant un pass sanitaire.**

Pour la CGT, il est **inadmissible que les employeurs puissent contrôler l'état de santé des salariés et suspendre unilatéralement leur contrat de travail** à la seule présomption de maladie, sans avis du médecin du travail. Il est aussi inadmissible qu'ils puissent interrompre avant leur terme les contrats de travail à durée déterminée et les contrats de travail temporaire.

*« La suspension du contrat avec suspension du salaire reste une sanction disproportionnée et une sorte de licenciement déguisé ou retardé, puisqu'elle ne s'accompagnera d'aucune garantie indemnitaire. Donc, il y a une atteinte au principe de droit du travail. Les règles du contrat de travail entre l'employeur et le salarié sont bousculées de manière unilatérale et disproportionnée par le législateur en introduisant cette sanction ». Dominique Rousseau (juriste constitutionnaliste-27/07/2021)*

**Au final, cette loi fragilise encore davantage le contrat de travail et aggrave le rapport de subordination en renforçant le pouvoir des employeurs vis-à-vis des salariés. La CGT ne peut l'accepter !**

**Nous réaffirmons la position de la CGT sur la vaccination, progrès sanitaire et social partout dans le monde.** Le vaccin doit être gratuit pour toutes et tous.

Cependant, la vaccination ne peut se faire dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix. Nous avons bien conscience que des doutes existent sur les vaccins. C'est par l'information, la pédagogie, le débat qu'ils peuvent être levés. Certainement pas par la menace et la contrainte.

**Tout en réaffirmant avec force notre position sur la nécessité de la vaccination, nous nous opposons à toute obligation ainsi qu'à toutes mesures antisociales.**

Face au débat actuel, soyons pour la pédagogie et le bon sens. **Nous ne devons pas tomber dans le piège qui nous est tendu de la division entre travailleurs/chômeurs/citoyens car les autres enjeux de la période sont les annonces suivantes du président de la République : la réforme de l'assurance chômage, (suspendue par le Conseil d'État il y a un mois, qui pourrait bien être remise sur la table dès la rentrée) et la réforme des retraites qui serait engagée « dès que les conditions sanitaires seront réunies. »**

Alors que les profits des actionnaires n'ont jamais été aussi grands, que les entreprises n'ont jamais été autant aidées financièrement, il faut dès à présent nous mobiliser pleinement :

- Pour la défense et le renforcement des services publics,
- Pour renforcer la protection sociale (100% Sécu),
- Pour la création d'emplois dans les hôpitaux publics,
- Pour la relocalisation des productions médicales stratégiques,
- Pour la retraite à 60 ans à taux plein,
- Pour l'égalité salariale femmes-hommes,
- Pour l'augmentation des salaires traitements, pensions, allocations,
- Pour travailler moins pour travailler tous (32h),
- Pour interdire les licenciements (notamment dans les entreprises qui font des profits).

**Il faut engager dès maintenant la construction d'un front unitaire syndical, politique, associatif pour favoriser le développement de la mobilisation qui seule peut faire reculer le gouvernement.**

**Prenons les initiatives partout afin de porter nos revendications pour préparer et réussir la mobilisation du 05/10/2021.**

Paris, le 29 juillet 2021

**Pétition en ligne : [Loi sanitaire et régressions sociales à venir](#)**